

Gestionnaires Eaje PSU

Guide des explications à fournir à la Caf lors d'une transmission dite « KO »



Les contrôles de cohérences de la CAF

Initiés depuis 2008, les contrôles de cohérence visent à identifier des anomalies dans le cadre du traitement des prestations de services Eaje, Alsh, Laep et Médiation familiale.

La finalité des contrôles de cohérence est de sécuriser les montants des prestations de service versées et d'être dans une dynamique de **paiement du « Juste droit »**

Dans le prolongement des contrôles de cohérences , **le contrôle sur place garantit**, quant à lui, **l'exactitude des données** communiquées à la Caf.

Ces 2 niveaux de contrôles participent aussi à la détection de pratiques contraires à la réglementation et aux diverses règles en vigueur.



Les Contrôles de cohérences EAJE

Pour les Eaje, ces contrôles sont positionnés, dans le portail CAF-partenaires et dans Maia, sur les éléments liés au calcul de la PSU à savoir :

- l'activité
- le montant des charges
- le montant des participations familiales
- le montant des charges de personnel
- le montant des prestations de service.



Les Contrôles de cohérences EAJE

L'analyse des éléments explicatifs d'un contrôle de cohérence « KO » a donc pour finalité de détecter :

- ▶ des **erreurs manifestes** dans la déclaration de données engendrant des données partielles ou erronées.
- ▶ ou des **pratiques non réglementaires** (hausse / baisse artificielle des heures pour atteindre les seuils de facturation Psu les plus avantageux...).

Pour conclure :

Les **contrôles de cohérences** constituent un **enjeu important** pour **l'ensemble des acteurs** car ils ont pour vocation principale à garantir le versement du « juste droit » de prestation de service au regard des données déclarées par le partenaire.



Enjeu pour la Branche Famille et ses partenaires

Dans un contexte de contrainte sur les fonds publics, le contrôles des données « KO » répondent à l'engagement de la branche en matière de renforcement du degré de sécurisation des dépenses du Fonds National d'Action Social (Fnas).

Le paiement du juste droit est donc primordiale, et ce, dans les meilleurs délais.



Des audits seront réalisés par la Cnaf ainsi que les autorités de tutelle : Cour des comptes et Mission nationale de contrôle.

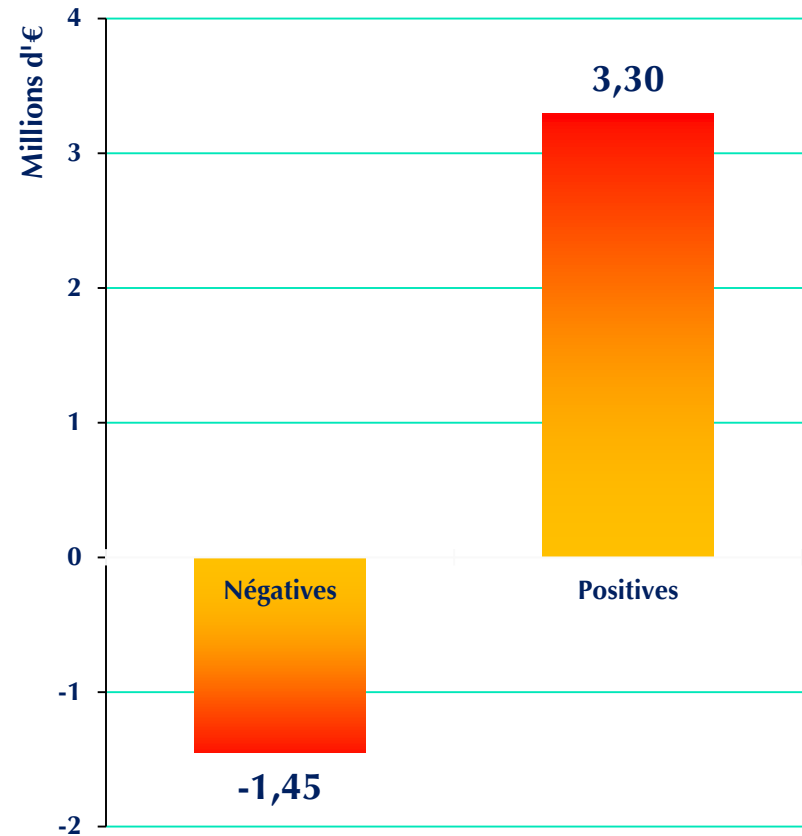


Evolution des droits par année

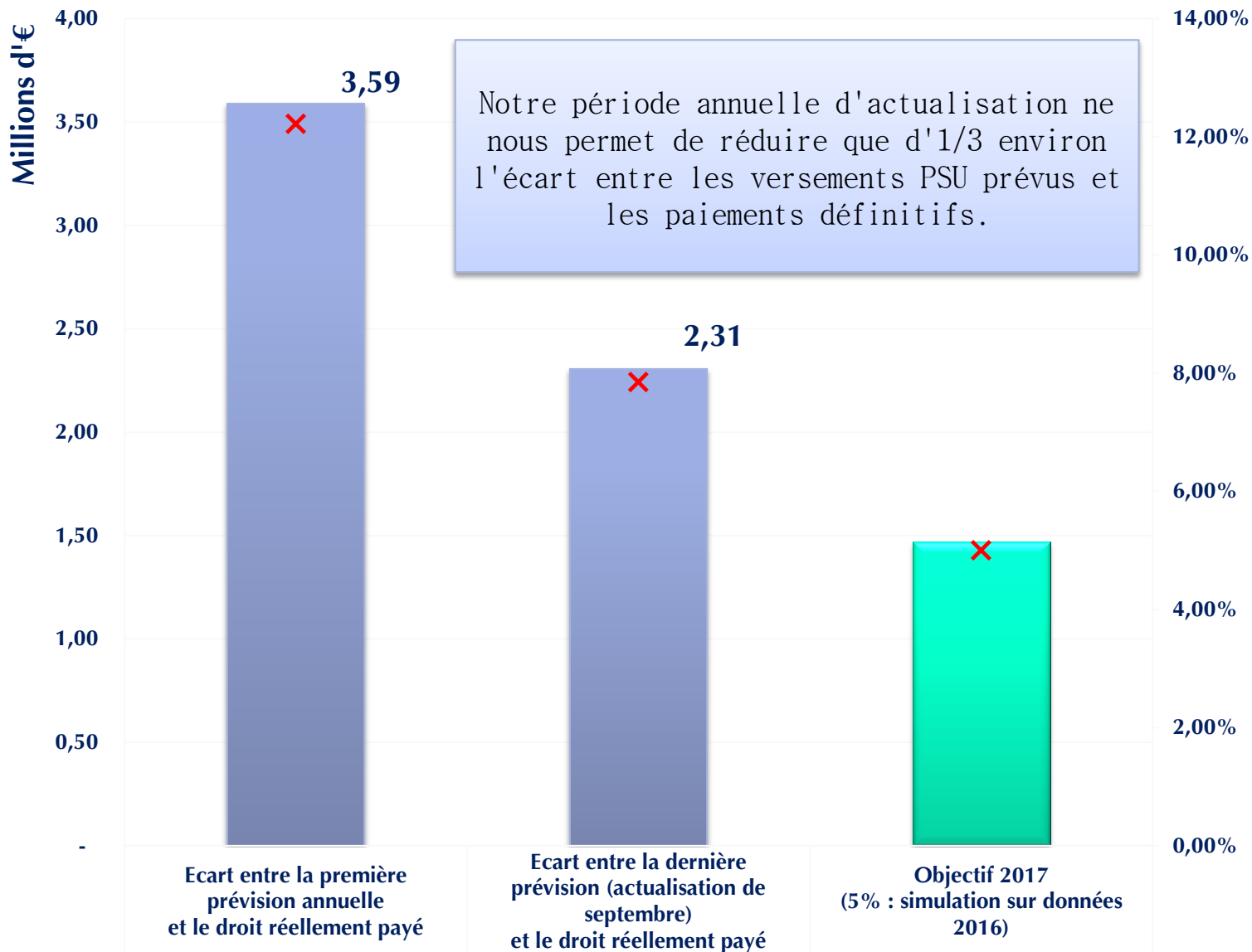
- Outre l'augmentation constatée sur le droit PSU total générée par les nouveaux Eaje d'année en année, des variations annuelles sont constatées sur les droits existants :



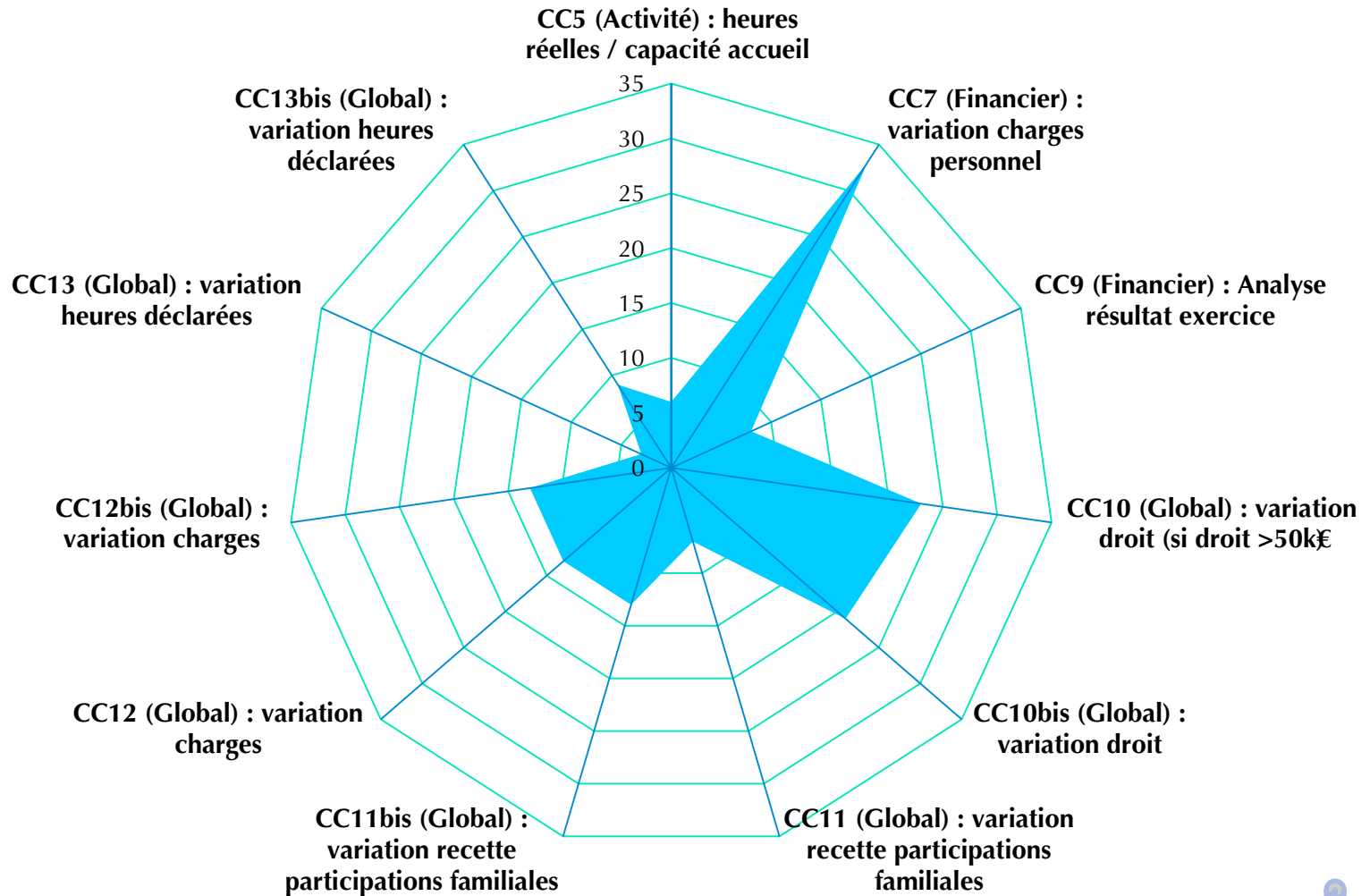
Situation des financements PSU arrêté et variations des droits établis entre les bilans 2015 et 2016



Variations des droits déclarés 2016 par rapport au réalisé



Répartition des Contrôles MAIA KO Réels 2016



Les déclarations « KO » constituent **46 %** des droits toutes pérennités confondues. Cela représente plus de **13,5 millions** d'euros de droits à justifier sur le réel 2016.



Le traitement et l'analyse des contrôles de cohérence « KO » en Eaje s'inscrivent dans la recherche constante d'une meilleure sécurisation des montants de prestation de service et par conséquent de la bonne utilisation des fonds publics. La prestation de service est calculée à chaque saisie à partir des données déclarées par le partenaire et transmises à la Caf via le Portail.

Ce traitement répond à 5 objectifs dont 2 directement à l'attention des partenaires :

Définir / redéfinir les attendus envers les différents acteurs (ordonnateur, Ac, gestionnaire)

Généraliser une méthode d'analyse des « ko » graduée en fonction du risque financier potentiel

Déployer une grille de lecture / compréhension des éléments justificatifs des partenaires

Orienter les gestionnaires dans l'identification des causes des anomalies

Préconiser une méthode de complétude du commentaire du Technicien AFC saisi dans MAIA



C - Attendus du commentaire du gestionnaire :

*En cas de contrôle de cohérence « KO », le gestionnaire détaille (sur la base des libellés nationaux – « Fiche 2 ») les **principaux éléments explicatifs**, ces derniers être **chiffrés** afin d'objectiver l'argumentaire.*

*En tout état de cause, ce commentaire doit être suffisamment détaillé et précis afin d'avoir une approche **situationnelle** du contrôle « KO » par la Caf.*



L'appui aux gestionnaires

La création d'une dizaine de « libellés nationaux » permet d'orienter le gestionnaire dans l'identification des causes explicatives d'un contrôle de cohérence « ko » :

- Augmentation / Diminution de l'autorisation de fonctionnement
- Augmentation / Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure
- Augmentation / Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil
- Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement...



FICHE 2 – LIBELLES NATIONAUX



La liste ci-dessous recense les cas de figure fréquemment rencontrés et pouvant expliquer les variations détectées lors d'un contrôle de cohérence « KO ».

Cette liste est non exhaustive et peut être complétée par des libellés locaux.

1. Augmentation / Diminution de l'autorisation de fonctionnement.
2. Hausse / Diminution du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées / facturées.
3. Absentéisme des enfants en hausse / en baisse.
4. Augmentation / Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure.
5. Augmentation / Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil.
6. Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement.
7. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « modeste » accueillies.
8. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « élevé » accueillies.
9. Départ en retraite, arrêt de travail.
10. Recrutement / départ du personnel.
11. Regroupement du service durant les vacances scolaires.
12. Accroissement / Diminution de la qualité de service (fourniture repas / couche).
13. Modification du règlement de fonctionnement (prise en compte des congés, arrêt d'un mode fonctionnement au forfait hebdomadaire...).



Méthodologie d'analyse des contrôles Caf

Éléments du partenaire suite à un contrôle « ko »

Analyse «globale»

Périmètre :
Dossier « ko » avec un droit estimé **INFÉRIEUR** à 200 000 €

Les éléments du partenaire chiffrés sont-ils suffisamment **PERTINENTS** et **EXPLICITES** pour justifier la variation du droit PSU

L'écart détecté est :
- Globalement expliqué

Versement PSU

L'écart détecté est :

- Partiellement expliqué
- Pas expliqué

- Solliciter le gestionnaire
- Engager une phase d'accompagnement
- Solliciter un contrôle sur place

Analyse «fine»

Périmètre :
Dossier « ko » avec un droit estimé **SUPÉRIEUR** **ou égal** à 200 000 € ou sur **CHOIX de la Caf**

Les justificatifs du partenaire sont-ils suffisamment **DETAILLES** et **CHIFFRES** pour expliquer au moins 50 % de l'écart détecté

L'écart détecté est :
- Majoritairement expliqué (justificatifs chiffrés $\geq 50\%$)

Versement PSU

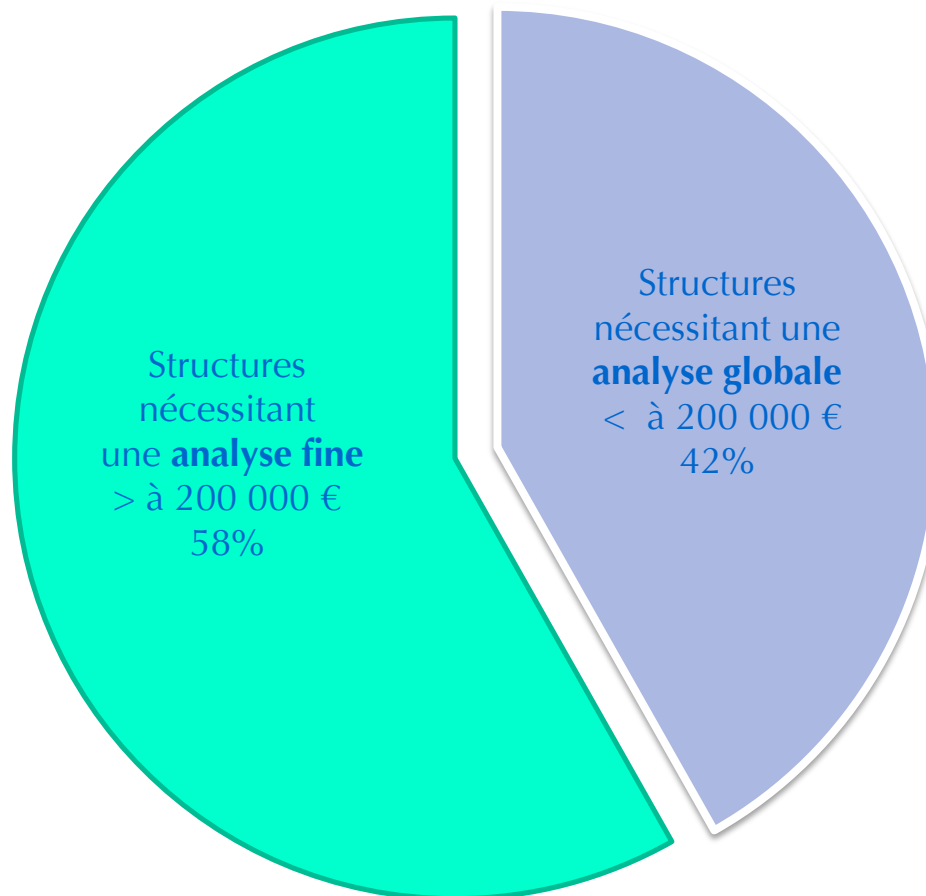
L'écart détecté est :

- Partiellement expliqué
- Pas expliqué

- Solliciter le gestionnaire
- Engager une phase d'accompagnement
- Solliciter un contrôle sur place

Impact dans le traitement des données issues des déclarations

- Sur la base des données réelles 2016, voici la simulation des contrôles à réaliser sur le parc d'Eaje PSU existant :



Dans le prolongement des orientations nationales, il peut être décidé par la Caf :
d'engager une démarche de sécurisation des éléments de droits :

- ⇒ A l'échelle du gestionnaire et pas uniquement à l'échelle du dossier ;
- ⇒ Sur des dossiers ne présentant pas de contrôle de cohérence « ko » ;
- ⇒ D'augmenter le seuil de reconstitution des écarts au-delà de 50 % pour l'analyse « fine » ;
- ⇒ De recourir à une analyse « fine » pour des dossiers dont le droit estimé est **inférieur** au seuil national de 200 000 €.



Un écart ou une variation entraînant un contrôle « ko » est considéré comme :

- « **GLOBALEMENT** » analyse « globale ») justifié quand les raisons et les causes évoquées par le partenaire peuvent expliquer légitimement les risques d'erreur ou de mauvaise application réglementaire ;
- « **MAJORITAIREMENT** » (analyse « fine ») justifié quand les raisons et les causes évoquées par le partenaire expliquent la plus grande partie (au moins 50%) des variations détectées et donc de couvrir le risque d'erreur ou de mauvaise application réglementaire ;
- « **PARTIELLEMENT** » (analyse « globale » et « fine ») justifié lorsque les éléments expliquent une part minoritaire des écarts ;
- « **N'EXPLIQUANT PAS** » (analyse « globale » et « fine ») les écarts lorsque les éléments justificatifs ne peuvent légitimement pas couvrir les risques d'une déclaration erronée.

Aussi, si les éléments justificatifs expliquent « **GLOBALEMENT** » (analyse « globale ») ou « **MAJORITAIREMENT** » (analyse « fine ») les écarts alors **la déclaration de donnée peut être validée et le cycle de la liquidation peut être poursuivi.**

Si les éléments justificatifs expliquent « **PARTIELLEMENT** » ou « **N'EXPLIQUENT PAS** » les écarts, alors il **convient de refuser la déclaration de données** et de solliciter le partenaire et/ou le chargé de conseil et de développement et/ou le contrôleur sur place afin d'envisager, le cas échéant, un contrôle sur place.



Exemples de contrôles de cohérence



L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES



Ce service professionnel est réservé aux seules personnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès qui vous sont personnellement affectés, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Identifiant	Pourquoi changer son mot de passe ?
Mot de passe	Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.
Mot de passe oublié ?	<input type="checkbox"/> Mettre à jour votre mot de passe
<input type="button" value="Valider"/>	

Mentions légales © CNAF



Quelques exemples de commentaires reçus par les techniciens :

➤ Variation des participations familiales :

« Le profil social des familles a évolué »

« Il y a eu plus d'heures facturées en 2017 »

« Le taux d'effort des familles a augmenté »

➤ Variations des charges :

« Nous avons embauché plusieurs personnes »

« Sortie d'immobilisation »

« Nous avons changé nos clefs de répartition »



➤ Analyse du résultat de l'exercice :

« Il nous manque 34% de financement »

« Nous ne sommes pas financés par le Cej »



Déclarer mes données > CBQ EQPT TEST INIT EAJE > Déclaration Prévisionnelle 2017 - Contrôle des données financières

Déclaration Prévisionnelle 2017

CBQ EQPT TEST INIT EAJE

Revenir à mon équipement



Saisie des données d'activité Contrôle des données d'activité Saisie des données financières **Contrôle des données financières** Contrôle de la déclaration Transmission à la Caf

Vos données financières ont été enregistrées.





MERCI DE VOTRE ATTENTION